

## Arrêtés ministériels

**A.M., 2020**

### **Arrêté numéro 0001-2020 du ministre de la Famille en date du 12 mars 2020**

CONCERNANT la désignation de deux membres du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec

LE MINISTRE DE LA FAMILLE,

VU que le Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec est le régime de retraite visé par la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (chapitre E-12.011);

VU que le premier alinéa de l'article 5 de cette loi prévoit que le ministre de la Famille peut, si le régime visé par cette loi le prévoit, désigner une ou plusieurs personnes pour siéger comme membre du comité de retraite chargé d'administrer ce régime;

VU que le Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec prévoit que le ministre de la Famille désigne quatre membres votants du comité de retraite de ce régime;

VU que l'article 148 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (chapitre R-15.1) prévoit que la durée du mandat d'un membre du comité de retraite ne peut excéder trois ans et que le membre dont le mandat est expiré demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit désigné de nouveau ou remplacé;

VU que, par l'arrêté numéro 0001-2018 du ministre de la Famille en date du 19 avril 2018, madame Odette Guirguis Boucher a été désignée comme membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec pour un mandat de trois ans;

VU que, par l'arrêté numéro 0002-2018 du ministre de la Famille en date du 23 mai 2018, madame Marthe Harvey a été désignée comme membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec pour un mandat de trois ans;

VU que madame Odette Guirguis Boucher et madame Marthe Harvey ont quitté leurs fonctions au comité de retraite de ce régime et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE madame Josée Van Wymersch, CPA auditrice, CA, coordonnatrice de l'équipe des politiques de conformité de la Direction du financement des services de garde éducatifs à l'enfance du ministère de la Famille, soit désignée membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Odette Guirguis Boucher;

QUE madame Bouchra Klaoua, conseillère en gestion des ressources humaines à la Direction de la main-d'œuvre du ministère de la Famille, soit désignée membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Marthe Harvey.

*Le ministre de la Famille,*  
MATHIEU LACOMBE

72100

**A.M., 2020**

### **Arrêté du ministre de la Famille en date du 26 février 2020**

Loi sur le curateur public  
(chapitre C-81)

CONCERNANT la nomination d'un membre du comité de placement en vertu de la Loi sur le curateur public

VU l'article 46 de la Loi sur le curateur public qui prévoit que le ministre responsable de l'application de cette loi constitue un comité chargé de conseiller le Curateur public en matière de placement des biens dont il assume l'administration collective;